

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/07

Le NEUF JUILLET de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corine LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE*
MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Pierre ROGNANT, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corine LACOSTE, M. Eric GEORGET à M. Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 3 juillet 2020

Secrétaire de séance : *Madame Sandrine VANCOPPENOLLE*



Objet : Détermination du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les délibérations n° 20/04 et 20/06 du 3 juillet 2020 relatives à l'élection du maire et des adjoints,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Il convient donc de prendre une délibération fixant le calcul des indemnités sur l'indice brut terminal de la fonction publique ainsi que le pourcentage de calcul pour le maire et les adjoints.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- accepte le calcul des indemnités des élus sur l'indice brut terminal de la fonction publique et le pourcentage de calcul pour le maire et les adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité avec effet au 3 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Nom de l' élu	Prénom de l' élu	Qualité	Taux indice brut terminal	Brut mensuel	Net mensuel	Ecrêtement de l' indemnité
HAITCE	Véronique	Maire	31 %	1 205.71	1 042.93	mandat unique
VAILLANT	Denis	1er adjoint	6.19 %	240.75	208.25	mandat unique
VANCOPPENOLLE	Sandrine	2 ^{ème} adjointe	6.19 %	240.75	208.25	mandat unique
ALMERO	Jean-Jacques	3 ^{ème} adjoint	6.19 %	240.75	208.25	mandat unique
CAMAIN	Anne-Claire	4 ^{ème} adjointe	6.19 %	240.75	208.25	mandat unique

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 9 juillet 2020.

Fait à Goyrans, le 9 juillet 2020.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans